

PROVINCE DE QUÉBEC

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) tenue le 10 février 2026 à 19 h, à la salle des 92 résolutions au 1220, rue Lionel--H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

PRÉSENCES :

- M. Salvatore Mancini, membre parent, président
- M. Éric Capuano, membre parent, vice-président
- M. Pierre Chaloux, membre de la communauté — expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles
- Mme Alexandra Coulombe, membre parent
- Mme Julie Dépôt, membre parent
- Mme Cindy Dubuc, membre du personnel d'encadrement
- M. Stéphane Lacroix, membre du personnel enseignant
- M. Jean-François Lortie, membre de la communauté — personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
- Mme Maryse Noël, membre du personnel — direction d'établissement
- M. Félix Pelletier, membre de la communauté — âgé de 18 à 35 ans
- M. Benoit Rouleau, membre de la communauté — issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Mme Julie Syrratt, membre du personnel professionnel non enseignant (à distance)
- Mme Marie-Ève Turcotte, membre parent

ABSENCE :

- Mme Martine Lizotte, membre du personnel de soutien

PARTICIPENT :

- Mme Nathalie Mc Duff, directrice générale par intérim
- Mme Marie-Michèle Mercier, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote

ASSISTENT :

- Mme Caroline Brousseau, directrice générale adjointe par intérim
- Mme Annie De Noury, directrice générale adjointe
- Mme Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe

- Mme Annick Loiselle, secrétaire générale et directrice du Service du Secrétariat général et des communications
- M. Yves Debigaré, directeur du Service des ressources informatiques
- Madame Annie Forand, directrice du Service des ressources matérielles
- M. Dominique Gagnon, directeur du Service des ressources humaines
- Mme Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire
- Mme Julie-Anne Lamoureux, directrice adjointe aux communications au Service du Secrétariat général et des communications
- Mme Marie-Andrée Thibault, directrice du Service des ressources financières

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Salvatore Mancini, président, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 03.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET MOT DU PRÉSIDENT**

L'ordre du jour est adopté, tel que présenté.

Il n'y a pas de mot du président.

## **3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Les membres du CA sont assujettis au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (chapitre I-13.3, r. 7,02).

Un rappel de cette obligation est fait au début de chaque séance publique, invitant les membres du CA à dénoncer toute situation de conflits d'intérêts.

Lors de la séance publique du 10 février 2026, aucune dénonciation de situation de conflits d'intérêts n'est effectuée.

## **4. RÉOLUTIONS EN BLOC**

### **4.1 Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2025**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2025 est approuvé tel que rédigé.

## **5. SUIVI AUX DERNIÈRES SÉANCES**

Mme Marie-Andrée Thibault, directrice du Service des ressources financières (SRF), fait état du montant des taxes scolaires impayées en date du 30 juin 2025, totalisant 1 285 000 \$. Ceci représente 2,90 % du montant total des taxes scolaires perçues.

Mme Thibault répond aux questions et propositions des membres du CA.

## **6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Salvatore Mancini, président, résume le contenu des différentes correspondances reçues depuis la dernière séance publique, notamment :

- Réception du *Portrait personnalisé du CSSP en gestion contractuelle*
- Réception de deux démissions de membres du CA à savoir celle de Mme Valéry Colas, effective dès sa réception et celle de Mme Martine Lizotte, à compter du 28 février 2026
- Réception d'une correspondance du ministère de l'Éducation concernant le début du processus de comblement du poste de direction générale du CSSP.

## **7. SEANCE PUBLIQUE D'INFORMATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE 220.1 DE LA LIP**

### **7.1 Rapport annuel 2024-2025 du Centre de services scolaire des Patriotes**

Mme Nathalie Mc Duff, directrice générale intérimaire, présente le rapport annuel 2024-2025 du CSSP, faisant état, notamment, du niveau d'avancement de son *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) et présentant diverses statistiques et informations concernant ses opérations.

Le rapport annuel 2024-2025 est disponible sur le site Web du CSSP, sous l'onglet Publications.

### **7.2 Rapport annuel 2024-2025 de la Protectrice régionale de l'élève**

La *Loi sur le protecteur national de l'élève* (chapitre P-32.01) prévoit la procédure de traitement des plaintes. Celle-ci permet à un parent ou un élève, qui est insatisfait du traitement de sa plainte à l'étape du traitement par la Responsable du traitement des plaintes du centre de services scolaire, de s'adresser au protecteur régional de l'élève. Le protecteur régional de l'élève est nommé par le ministre.

Le protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes doit, au plus tard le 31 octobre de chaque année, transmettre au protecteur national de l'élève et à chaque centre de services scolaire et établissements d'enseignement privé situé dans la région à laquelle il est affecté, un rapport de ses activités pour l'année scolaire précédente.

Le protecteur régional de l'élève doit présenter le contenu de son rapport annuel d'activités lors de la séance publique au cours de laquelle le rapport annuel du centre de services scolaire est présenté.

Lors de la séance publique du 10 février 2026, Mme Caroline Gervais, protectrice régionale de l'élève, présente son rapport annuel 2024-2025 pour la région de la

Vallée-de-l'Abondance, incluant diverses statistiques, informations et faits saillants concernant ses activités annuelles.

Ce rapport est joint au rapport annuel du CSSP et déposé sur le site Web.

Mme Gervais répond aux questions et aux commentaires des membres du CA.

## **8. PAROLE AU PUBLIC**

Il n'y a aucun membre du public présent.

## **9. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Lors de chaque séance du CA, la directrice générale intérimaire présente un état de situation relatif au cheminement des priorités annuelles du CSSP.

En s'appuyant sur le PowerBI reflétant le cheminement des priorités annuelles, auquel ont accès les membres du CA, Mme Mc Duff explique l'état d'avancement des priorités annuelles du CSSP et répond aux questions des membres du CA.

Mme Mc Duff fait également une reddition de compte concernant l'exercice d'un pouvoir prévu à l'article 89 du *Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs* du CSSP, soit le pouvoir d'exercer tout pouvoir prévu à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1), à un des règlements en découlant ou à une politique ou une directive du Conseil du trésor, qui ne soit pas prévu au *Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs*.

En réponse à une question posée par un membre du CA, il est convenu que le document utilisé par Mme Mc Duff au soutien de sa reddition de compte soit ajouté à la documentation du CA.

## **10. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS**

Les responsables de chaque comité du CA présentent un bref résumé des sujets abordés lors des rencontres tenues depuis la dernière séance publique :

- Comité de gouvernance et éthique
- Comité des ressources humaines
- Comité de vérification
- Comité consultatif de transport

## 11. POINTS DE DÉCISIONS

### Service des ressources financières

#### 11.1. Modifications aux Encadrements financiers 2025-2026 | Adoption

Mme Marie-Andrée Thibault, directrice du SRF, présente ce point.

Les articles 193.3 et 275.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3) prévoient que « le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources », après que celui-ci a obtenu l'information nécessaire sur les besoins des différents milieux.

Les encadrements financiers présentent les règles que le CSSP se donne pour guider la gestion et la répartition des ressources. Ce document est une référence pour la préparation du budget du CSSP et dans le processus de révision budgétaire. Il présente les choix de répartition des mesures qui diffèrent des critères d'allocations de la mesure reçue.

La version des encadrements financiers 2025-2026 présentée par Mme Thibault en séance publique est une version modifiée à la suite des recommandations des membres du Comité de répartition des ressources sur l'utilisation ou la répartition de mesures budgétaires annoncées dans le projet de règles budgétaires et de la nouvelle convention collective du personnel enseignant.

Un tableau résumant les grandes modifications est présenté avec les encadrements financiers.

Mme Thibault répond également aux questions et aux commentaires des membres du CA.

#### CA-032-02-26 Il est proposé :

D'adopter les encadrements financiers 2025-2026 modifiés, tels que présentés et déposés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### Service des ressources matérielles

#### 11.2 Dépôt d'une demande dans le cadre du PAFIRSPA pour l'école secondaire De Mortagne

Mme Annie Forand, directrice adjointe du Service des ressources matérielles (SRM), présente ce point.

Le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) vise à financer des infrastructures sportives, récréatives et de plein air. Ce programme d'aide financière vise à augmenter :

- La présence d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air en bon état dans toutes les régions du Québec
- L'accessibilité à ces infrastructures pour l'ensemble de la population

Les organismes scolaires et d'enseignement supérieur sont admissibles au volet 1 du programme d'aide financière qui permet de financer la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques, excluant les infrastructures de plein air.

Le SRM souhaite présenter au ministère de l'Éducation un projet d'aménagement d'une surface de Dek hockey polyvalente à l'école secondaire De Mortagne dans le cadre du PAFIRSPA.

Le CSSP a été approché par la Ville de Boucherville, qui s'est engagée à contribuer financièrement à la réalisation de ce projet conjointement avec la Fondation de l'école secondaire De Mortagne, jusqu'à concurrence de 34 % des coûts, puisque le PAFIRSPA finance jusqu'à un maximum de 66 % des coûts de réalisation du projet.

Le financement du projet étant entièrement assumé par le PAFIRSPA, la Fondation de l'école secondaire De Mortagne et la contribution financière de la Ville de Boucherville, il n'y aura pas d'autre investissement financier requis pour le CSSP à l'exception des coûts d'entretien de la surface, si le projet se réalise.

**CA-033-02-26**

**Il est proposé :**

D'autoriser le SRM à présenter au ministère de l'Éducation le projet d'aménagement d'une surface de Dek hockey polyvalente à l'école secondaire De Mortagne, le tout, dans le cadre du PAFIRSPA.

De confirmer l'engagement du CSSP à payer les coûts d'exploitation continus de cette infrastructure et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

De mandater Mme Nathalie Mc Duff, directrice générale intérimaire, comme personne autorisée à signer pour le CSSP tous les documents relatifs aux projets mentionnés ci-dessus.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 12. POINT D'INFORMATION

Direction générale

### 12.1 Mise en œuvre du PSO | Boucle de régulation (journée pédagogique institutionnelle)

Mme Annie De Noury, directrice générale adjointe, présente ce sujet.

Les boucles de régulation ont été mises en place durant l'année scolaire 2024-2025. Les directions d'établissements ont été invitées à partager, d'abord seules, et ensuite accompagnées de leurs enseignants et orthopédagogues, les pratiques prometteuses mises de l'avant dans leur milieu ayant eu un impact sur la réussite de leurs élèves. Au terme de ces deux modalités, les enseignants ont manifesté leur intérêt à pouvoir présenter leurs pratiques à d'autres enseignants et à entendre d'autres enseignants partager leurs propres pratiques.

La boucle de régulation se veut un levier pour soutenir la réussite des élèves en mettant l'accent sur l'appropriation et le déploiement des pratiques prometteuses dans une perspective de devenir compétents conscients.

Une première boucle de régulation, surnommée la Grande boucle, a été vécue le 24 septembre dernier et a mis en lumière les données de réussite de juin 2025 des élèves du CSSP, de chaque école et à l'échelle des secteurs.

La deuxième boucle de régulation a été vécue le 26 novembre dernier et mettait de l'avant des pratiques prometteuses en cohérence avec les zones de vulnérabilité et les actions identifiées lors de la première boucle, notamment au regard de la transition entre le primaire et le secondaire.

La troisième boucle de régulation, sous le thème *Tous apprenants pour la réussite*, s'est déroulée de façon grandiose le 26 janvier dernier. Une formule d'une demi-journée se vivant dans un même lieu a été retenue pour cette première édition. Un grand engouement des équipes écoles a été noté à la suite du lancement et durant la journée.

Vingt-et-un ateliers (boucle de régulation) ont été présentés devant plus de 400 enseignants, orthopédagogues, directions d'établissements et conseillers pédagogiques.

Une quatrième boucle de régulation se vivra en avril prochain.

La présentation de Mme De Noury se termine par la diffusion d'un vidéo résumant cette demi-journée.

Les membres du CA font part de propositions de bonifications pour une prochaine édition de la journée *Tous apprenants pour la réussite*, entre autres de capter dans des capsules vidéo les présentations qui seront effectuées afin d'assurer leur pérennité.

### 13. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL

#### Huis clos

CA-034-02-26 Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 21 h 13.

#### Retour à l'assemblée publique

CA-035-02-26 Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

Il est 21 h 55.

### 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, à 21 h 56 la séance est levée.

\_\_\_\_\_  
Président

AL/sc

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale